

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 JUIN 2015**

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT SCOLAIRE - CHOIX DE LA PRESTATION

Après étude des différentes solutions proposées par la Commission le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, de réhabiliter l'ouverture du mur Sud de l'extension de l'école primaire à l'identique.

TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT SCOLAIRE - CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur l'Adjoint délégué aux bâtiments communaux présente au Conseil municipal les devis des entreprises sollicitées pour des travaux de menuiserie charpente sur le bâtiment scolaire. Après analyse des offres le Conseil municipal, choisit, à l'unanimité, la Menuiserie Péageoise de BOURG DE PEAGE pour un montant de 5 076,60 euros H.T.

TRAVAUX D'ENTRETIEN SCOLAIRE - CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur l'Adjoint délégué aux bâtiments communaux présente au Conseil municipal les devis des entreprises sollicitées pour des travaux de peinture sur l'extension de l'école. Après analyse des offres le Conseil municipal, choisit, à l'unanimité, l'entreprise SAINT SORNY de GERVANS pour un montant de 3 372,00 euros TTC.

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de GROUPAMA BANQUE d'un montant de 647,72 euros correspondant solde du sinistre du 13 septembre 2013.

TRANSFERT DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

A l'unanimité le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à transférer l'exercice du droit de préemption urbain à des biens situés dans le périmètre de la zone d'activités d'intérêts communautaires, au profit de HTCC.

TRAVAUX DE VOIRIE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur l'Adjoint délégué à la voirie présente au Conseil municipal les devis concurrents des entreprises sollicitées pour les travaux d'aménagement d'un terrain en parking. Après analyse des offres le Conseil municipal, choisit, à l'unanimité, l'entreprise CHEVAL de BOURG DE PEAGE pour un montant de 6 007,60 euros H.T.

VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur l'Adjoint aux finances expose au Conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits en investissement pour la somme de 140,19 euros. Le Conseil municipal les approuve à l'unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire présente la demande du comité des fêtes d'Érôme sollicitant l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 114 euros.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde cette subvention.

MUR DU CIMETIERE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur l'Adjoint à la voirie présente au Conseil municipal les devis concurrents des entreprises sollicitées pour les travaux de réfection d'une partie du mur du cimetière. Après analyse des offres le Conseil municipal, choisit, à l'unanimité, l'entreprise SAPET de LAVEYRON pour un montant de 15 375,00 euros H.T.

Pour extrait
en Mairie, le 15 juin 2015
le Maire,